



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ KERIA ET SES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA REPRISE DU GROUPE PAR EGLO FRANCE



Restructurations | 02/02/24 | Jérôme Brosset Laurent Cotret Audrey Thomas Albane Shehabi

Le cabinet August Debouzy a accompagné Keria, filiale du groupe FIBA et acteur majeur du marché de l'éclairage en France, dans le cadre du plan de cession arrêté par le Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 29 décembre 2023, et favorisant la reprise par Eglo France.

Keria a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Grenoble en octobre dernier. Dans le cadre d'un plan de cession, la date limite de dépôt d'offre était fixée au 27 novembre, une période d'observation voulue très courte.

Le tribunal de commerce de Grenoble a validé l'offre déposée par un des fournisseurs du groupe, Eglo France Luminaires, un important fabricant autrichien de luminaires d'intérieur, ampoules et petits produits de décoration.

Sur avis favorable des organes de la procédure et des différentes parties, par jugement du 29 décembre 2023, le tribunal de commerce de Grenoble a arrêté le plan de cession des sociétés du groupe (Keria, Keria Group, Hoco et Lighting) au profit d'Eglo France qui reprend ainsi les actifs et activités de ces dernières.

Eglo France reprend également 278 des 337 salariés de la société.

Fondé en 1982 à Echirolles en Isère, le groupe Keria est spécialisé dans la vente de luminaires avec un réseau de 68 magasins en France. Son entité principale, Keria SAS, emploie 332 salariés et réalisait un chiffre d'affaires annuel de 48 millions d'euros au 31 mars dernier. Elle détient les marques Keria, Laurie Lumière et Monteleone, ainsi qu'un entrepôt logistique en Saône-et-Loire.

Suite à cette reprise, le groupe Keria pourra bénéficier de la solidité et de l'expertise d'Eglo France dans le secteur de l'éclairage. L'opération assure non seulement la continuité des activités de Keria mais aussi le maintien de son identité et de son savoir-faire dans le marché.

L'équipe d'August Debouzy, en tant que Conseil de Keria et de ses actionnaires, était représentée par Laurent Cotret (associé) avec François Retif (avocat) à ses côtés pour les aspects restructuring, ainsi que Jérôme Brosset (associé), Audrey Thomas (avocat senior) et Albane Shehabi (avocate) en corporate.

Eglo France était assisté par le cabinet Mermoz Avocats avec une équipe composée d'Olivier Pechenard (avocat associé) et Augustin Billot (avocat associé).
